



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 20 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le 20 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX et Evelyne PANNETIER (suppléante de M. MARTIN)

Pouvoir : 1 Pouvoir

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Yannick NADESAN, Joël SIELLER et Madame Sandrine ROL

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (suppléant SMPEPCE), Madame Martine JOUANNET du Symeval, et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur André LEFEUVRE

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 12

Date de la convocation : le 13 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

Le mardi 20 octobre 2015

- N°1B Approbation du compte rendu du comité du 30 juin 2015
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Election du 3ème vice-président
- N°5 Désignation des membres des commissions
- N°6 Fixation du montant du fonds de concours pour 2016
- N°7 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2016
- N°8 Validation du rapport d'activités
- N°9 Modifications du règlement financier
- N°10 Décision Modificative n°2
- N°11 Nouveau contrat d'assurance des risques statutaires

N°15/10/15 Loi NOTRe – CDCI

La loi NOTRe est parue le 7 août dernier avec notamment des conséquences pour les services d'eau. L'idée principale est la prise de compétence « eau » par les com-com, avec possibilité de délégation par le principe de représentation-substitution à une organisation « supra ».

Dans la logique de la rencontre avec les services préfectoraux de mai dernier, le bureau a décidé d'envoyer un courrier prônant une organisation future de l'eau potable sur le département à 2 niveaux : les SMP producteurs et distributeurs et le SMG fédérateur et organisateur.

M. Fauvel précise que la commission départementale de la coopération intercommunale d'Ille et Vilaine s'est réunie le 12 octobre dernier et n'a abordé que le découpage des communautés de communes ; les propositions pour les syndicats n'auront lieu qu'en janvier 2016.

Le débat s'engage et un consensus se dégage sur la proposition du bureau à 2 niveaux (cf ci-dessus) pour les raisons principales suivantes :

Logique de réseau, élus « spécialisés » et très investis depuis des années. Il est important de maintenir une cohérence organisationnelle sur l'ensemble du département où on a la « chance » d'avoir tous les acteurs de l'eau réunis et donc la possibilité d'agir sur la gestion de la ressource et le prix de l'eau.

Cependant, quelques modifications de territoires pourraient être envisagées pour mieux coller aux limites des com-com.

Les élus donnent pouvoir au Président pour défendre cette position auprès de la CDCI.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Trophée de l'eau

Tous les 2 ans, l'agence de l'eau organise les « trophées de l'eau » pour récompenser des actions exemplaires dans 4 catégories : « restauration des milieux aquatiques », « préservation des ressources en eau », « sensibilisation et concertation » et « coopération décentralisée ».

Le SMG a été primé dans la 2^{ème} catégorie pour la réalisation des RPQS et notamment les analyses comparatives (très appréciées par les élus) qui permettent aux collectivités de se situer et d'être sensibilisées aux actions à mener sur le plan patrimonial.

La remise du trophée a eu lieu le 1^{er} octobre à Orléans avec 11 autres lauréats. Une mise en valeur de cette récompense est envisagée avec l'agence de l'eau, notamment aux carrefours de l'eau en janvier.

M. Letournel, présent à la cérémonie précise que le SMG est le seul à faire ces analyses au niveau national et a apprécié le déroulement avec de nombreuses actions bretonnes primées.

- Projet ANAFORE

Le BRGM, en lien avec l'ARS et l'agence de l'eau va lancer en 2016 et sur 2,5 ans une nouvelle étude. Celle-ci a pour but principal de déterminer les critères favorables à la possibilité de trouver des ressources souterraines productives et de bonne qualité à partir des résultats d'une centaine de forages existants et « productifs » sur la Bretagne. Une carte au 1/100 000ème sera produite déterminant ces zones favorables ; L'idée étant de « réserver » ces zones à l'eau potable en vue d'une exploitation future.

Le montant de l'étude est d'environ 900k€. Une participation serait demandée au SMG de l'ordre de 30k€.

Les élus débattront de l'opportunité à participer à cette étude.

La séance est levée à 11h45

Prochain bureau : mardi 15 Décembre 2015 à 9H30, comité : mardi 19 Janvier 2016 à 14H30.

